

## **Procès-verbal du Conseil d'École du mardi 18 octobre 2022**

### Membres présents :

- En qualité de représentants des enseignants : mesdames Ventre, Vullo, Pons, Dominique, Roche, Barbier, Breter et messieurs Hélias, Brignole, Tric et Stelmaszyk
- En qualité de représentants de la municipalité : M. Aubert (adjoint au maire), Mme Daffos (coordinatrice Enfance-Jeunesse) et M. Mante (Responsable des Services Techniques)
- En qualité de représentant des AESH : Nathalie Breda
- En qualité de représentant de l'IFAC : Claire Guillaud
- En qualité de représentantes des parents d'élèves élus : mesdames Walter, Dablainville, Bon, Borrely, Istin et monsieur Grasdepot

### 1) Installation des membres du Conseil pour l'année scolaire 2022 – 2023

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'École ont eu lieu le 7 octobre dernier. Ce vote s'est de nouveau déroulé cette année exclusivement par correspondance.

Il y a eu 55.75 % de participation, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale (400 inscrits – 223 votants) Une seule liste était présente pour ce scrutin, présentée par l'UPEP.

Sont élus titulaires (9 sièges) : BON Leïla, BORELLY Chloé, DABLAINVILLE Sandra, GRASDEPOT Guillaume, HALBRONN Benoît, HENRY Laetitia, ISTIN Elodie, VANNERON Cendrine et WALTER Céline.

Sont élus suppléants (3) : ARNAUD Sylvie, BILLARD Isabelle et RONSIVALLE Leslie.

Madame la directrice rappelle quelques dispositions inscrites dans le Code de l'Éducation sur l'organisation et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, en ce qui concerne notamment la composition, le fonctionnement et les attributions du Conseil d'École.

Il est décidé à l'unanimité de fixer les modalités de délibération comme suit : vote à main levée sauf si un sujet est jugé « sensible » par l'assemblée, auquel cas un vote à bulletin secret pourra être organisé à la demande d'un ou plusieurs de ses membres.

Il est également décidé à l'unanimité qu'à chaque réunion du Conseil d'École, un procès-verbal sera dressé conjointement par deux secrétaires de séance désignés en début de réunion : un représentant des enseignants et un représentant des parents élus.

Le Conseil vote favorablement pour n'organiser que deux réunions plénières du Conseil d'École par année scolaire, le premier dans les 15 jours qui suivent les élections, comme le prévoit la réglementation, et un deuxième en fin d'année scolaire, la date restant à fixer pour ce dernier.

Au cours du deuxième trimestre, Mme Ventre recevra une délégation des représentants élus des parents d'élèves pour répondre à leurs questions diverses et leur apporter des informations sur la vie de l'école. La date de l'entrevue sera fixée conjointement.

Enfin, la directrice informe l'assemblée qu'il existe la possibilité de fusionner les conseils d'école des écoles maternelle Cabaret et élémentaire Jean Jaurès, dont elle assure la direction. Il est proposé de se positionner sur cette possibilité, qui pourra si le vote est favorable, prendre effet dès le 2° conseil d'École de cette année

scolaire. La même question sera posée lors du Conseil d'Ecole de l'école maternelle prévu le 8 novembre prochain.

A la question : « Souhaitez-vous que les Conseils des deux écoles de la commune de Peynier fusionnent ? », il y a 19 voix POUR, soit la majorité absolue des membres ayant voix délibérative.

## 2) Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école a été remis à jour et voté en Conseil d'Ecole lors de l'année scolaire dernière.

Aucun point n'étant à ajouter ou retirer, celui-ci est mis à l'approbation des membres du Conseil : il est approuvé à l'unanimité.

Mme la directrice présente le projet pHARe, dans lequel elle est engagée en qualité de personne ressource pour la circonscription de Trets. Elle précise qu'un protocole de traitement des situations de violence et de harcèlement va être élaboré dans le courant de cette année scolaire et sera intégré au règlement intérieur de l'école. Elle propose d'associer à l'élaboration de ce plan 2 représentants des parents élus ainsi que la municipalité et l'IFAC. Mesdames Daffos, pour la mairie de Peynier, et Guillaud, pour l'IFAC, acceptent d'y participer. Les parents élus sont également d'accord et doivent communiquer à la directrice qui seront les deux personnes qui feront partie de cette commission.

## 3) Bilan de la rentrée scolaire

L'effectif global de l'école à ce jour est, pour 9 classes, de 244 élèves.

Il y a eu 2 demandes de radiation depuis le 01/09 pour cause de déménagement.

Aucune nouvelle inscription n'est prévue à ce jour.

Comme le prévoit la réglementation, chaque enseignant de l'école a organisé une réunion avec les familles des élèves de sa classe, dans les jours qui ont suivi la rentrée scolaire, entre le 5 et le 16 septembre.

Notre hiérarchie nous a de nouveau demandé en cette rentrée scolaire d'élaborer et de transmettre un Plan de continuité pédagogique, qui serait mis en œuvre en cas de fermeture d'une ou plusieurs classes de l'école, notamment pour raisons sanitaires. Ce plan fait l'objet d'une information en Conseil d'École et il est porté en annexe de ce procès-verbal.

Des évaluations nationales ont été passées par les élèves de CP et CE1 en septembre (du 12 au 23). Les familles ont été invitées à prendre connaissance des résultats de leur enfant et, pour les élèves répertoriés « à besoins » ou « fragiles », des mesures ont été prises par les enseignantes pour les faire progresser au mieux (APC, ateliers...). Pour les élèves de CE1 les plus en difficulté, une prise en charge RASED a été mise en place (8 élèves au total, soit 4 élèves de chaque classe de CE1).

Des tests de fluence ont été passés par les élèves de CE2, CM1 et CM2, en septembre également, et là aussi des stratégies ont été mises en place pour aider les plus fragiles à progresser tout au long de l'année scolaire. Les enseignants incitent les parents d'élèves à « s'associer » au travail concernant la lecture auprès de leurs enfants à la maison.

## 4) Projets pédagogiques envisagés pour cette année scolaire

Les projets concernant toute l'école :

- Les élèves de CE1 se rendent en période 1 à la piscine de La Barque pour un cycle de 10 séances de natation. En 2° période, ce seront les CM1 puis les CP en dernière période.
- Toutes les classes se rendent une fois par mois à la bibliothèque municipale.
- Les intervenants en EPS et en Éducation musicale ont repris leurs activités ; le 12 septembre pour Anouk Saint-Jours et le 3 octobre pour Mathieu Ravera. Toutes les classes bénéficient d'une séance d'EPS et d'une

séance d'Education Musicale par semaine. Pierre-André Moll propose également une séance de batucada pour deux classes tous les mardis. Cela représente une séance par période pour chaque classe.

- Des élections de représentants des élèves se tiendront dans les jours qui suivront la rentrée des vacances de Toussaint. Ainsi, les Conseils d'élèves vont pouvoir être remis en route. Ces réunions avaient dû être interrompues depuis 2020 car il a trop souvent été impossible de brasser les élèves.
- Des projets inter cycles sont en train de prendre forme, notamment la lecture d'albums de la part des CM1 et CM2 aux élèves de CP (une fois par mois environ) mais aussi aux élèves de la maternelle Cabaret. Mme Daffos demande si ces élèves pourraient également venir lire aux petits de la crèche municipale : les CM2 répondent favorablement, les dates et la fréquence restant à fixer.
- Les élèves de CP sont invités vendredi 21 octobre au matin à venir écouter des chants sur le thème d'Halloween à l'école maternelle.
- Des nichoirs à martinets noirs ont été installés sur le toit de l'école par le Conseil Général. Deux classes (messieurs Stelmaszyk et Hélias) sont volontaires pour observer l'éventuel retour des martinets dans le secteur. Il y a également la possibilité d'interventions de la part d'animateurs du CG13 : à organiser avec la médiation de M. Mante (Services Techniques).

#### Cycle 2 :

- Les 2 classes de CP et la classe de CE1 de Mme Vullo ont le projet de faire une « classe poney », au centre équestre « Le Nator » de Trets, en fin d'année scolaire. Le projet est en cours d'élaboration et une demande de subvention a été formulée auprès de la municipalité pour contribuer financièrement à ce projet. M. Aubert, adjoint au maire, précise, à son grand regret, que la commune a dû mettre en place des règles assez draconiennes concernant les subventions accordées, par manque de budget disponible :  
La mairie donnerait une subvention à hauteur de la participation de la coopérative de l'école.  
Un projet, s'il est aidé financièrement une année, ne pourrait pas l'être de nouveau, s'il est reconduit.  
Ces mesures sont jugées illogiques de la part de la plupart des membres du conseil.  
NB : Le coût total de ce projet est de 110 euros par élève pour 4 jours (un jour par semaine pendant 4 semaines).
- Les classes de CE1 B (Mme Pons) et de CE2/CM1 (M. Hélias) ont le projet de se rendre la semaine du 26 au 30 juin au centre du Pradet (Mas de l'Artaude) pour une classe de voile. Le dossier de demande de sortie avec nuitées est en cours d'élaboration. Pour ce projet également, une demande de subvention a été déposée auprès de la municipalité, qui ne pourra répondre sur le montant alloué que lors du vote du budget municipal en mars ou avril 2023. Les parents élus de l'UPEP proposent de mettre en place des actions permettant de rapporter de l'argent afin d'alléger le coût de ce séjour pour les familles, qui est d'environ 350 euros par élève : la nature de ces actions reste à déterminer.
- Les classes de CE2 et CE2/CM1 ont été retenues pour un projet en collaboration avec la CPIE sur le thème de l'eau pour la classe de M. Hélias et de la forêt pour celle de messieurs Brignole et Tric.

#### Cycle 3 :

- La classe de CM2 de Mme Nicolas a pour projets une chorégraphie à monter avec les élèves, ainsi que l'écriture d'un recueil, de contes des origines.
- La classe de CM2 de M. Stelmaszyk a pour projets : un cycle « Jeux et stratégies » en classe ainsi qu'un cycle « Enigmes ». Deux sorties sont également prévues : l'une à dominante Sciences et une autre à fixer.

#### 5) Hygiène et sécurité

Un premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 16 septembre 2022, ainsi que le prévoit la réglementation (dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire). L'évacuation a été réalisée en un peu plus d'une minute. Rappel : Trois exercices sont à réaliser dans l'année scolaire. La directrice essaiera de demander la collaboration des pompiers pour un exercice futur.

Un exercice PPMS alerte-attentat sera réalisé lors de la période 2. Les familles seront avisées de la tenue de celui-ci. Les élèves seront avertis par leur enseignant (e) et le scénario leur sera explicité afin de ne pas créer de panique. Les élèves seront appelés à réagir et les enseignants leur feront verbaliser le fait qu'il est nécessaire de s'enfermer (et non de fuir comme dans le cas d'un exercice d'évacuation incendie !).

Pendant une dizaine de minutes, les élèves devront se cacher sous les tables, dans l'obscurité, et les enseignants exigeront le silence absolu. Les stores seront baissés et les accès (portes de la classe) bloqués par des meubles.

La fin de l'alerte sera donnée par la directrice. Les élèves sortiront alors en récréation.

Une fiche bilan de l'exercice sera établie par chaque enseignant et Mme Ventre rédigera une synthèse de cet exercice à destination des services compétents de la DSDEN.

Il apparaît d'ores et déjà nécessaire que les élèves puissent associer un signal à un type d'exercice : alarme incendie = fuir / corne de brume = déclenchement du PPMS face à un risque majeur / ??? = déclenchement du PPMS alerte-attentat qui nécessite de s'enfermer.

Nous réfléchissons avec la municipalité à une installation adéquate pour le déclenchement de ce dernier type de PPMS : un signal visuel, visible et déclenchable depuis toutes les classes, serait l'idéal.

Des peintures ont été refaites durant l'été dans les couloirs de l'école et sous le préau.

Une fresque, en collaboration avec l'IFAC, pourra être réalisée sous ce préau par les élèves : action à envisager.

Les enseignants signalent de nouveau la difficulté de stationner à proximité de l'école le matin aux alentours de 8h, malgré l'installation l'année dernière d'un panneau portant une mention d'interdiction de stationner durant les heures de classe.

Enfin, M. Mante précise que des réglages sur les chauffages seront effectués pendant les vacances de Toussaint dans le but d'économiser l'énergie. Ils pourront éventuellement être coupés le vendredi soir après la classe.

#### 6) Gestion de la coopérative scolaire

Mme Vullo reste cette année encore la mandataire de la coopérative scolaire. Deux autres enseignants peuvent gérer la coopérative au niveau bancaire : M. Hélias et Mme Ventre.

#### ***Point sur la situation des comptes à ce jour :***

- Solde année 2021-2022 : + 3 595.03 euros
- Dépenses depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 : 576 euros (cotisation annuelle OCCE obligatoire)
- Entrées : 3 103 euros de cotisations volontaires des familles (et redistribution de régies aux enseignants à hauteur de 12 euros par élève ; à gérer par l'enseignant pour sa propre classe avec tenue d'un cahier de comptes rigoureux, ce qui représente 2 928 euros reversés
- Solde à ce jour = + 3 193.63 euros

Le bilan du bénéfice réalisé par la vente des photos n'a pas encore été comptabilisé puisque les ventes ont été arrêtées il y a quelques jours. Le montant du bénéfice de cette année sera communiqué aux représentants des parents élus lors de l'entrevue de Mme Ventre avec ceux-ci au 2<sup>e</sup> trimestre.

#### 7) Questions diverses préalablement déposées par les parents d'élèves élus

- « *Salle la plus petite pour une des classes les plus nombreuses (31 élèves classe de CE2). Des parents interloqués à la réunion d'information par un espace très étroit, des élèves dans les angles, pas de place pour circuler. Une grosse contrainte tant pour les élèves que pour les enseignants. Pourquoi ne pas leur avoir attribué une classe plus spacieuse du fait de leur nombre ? Est-il possible de penser un aménagement plus spacieux pour favoriser les conditions d'enseignement ?* »

Mme la directrice dit que l'équipe a pensé au mieux l'attribution des locaux pour que toutes les classes puissent travailler dans les meilleures conditions. Cependant, il y a 3 classes dans l'école qui sont très exiguës : 2 sont attribuées aux 2 classes de CP, dont l'effectif est de 24 élèves cette année, et la 3<sup>e</sup> à la classe de CE2. Quant aux autres classes, leur effectif est également important (de 28 à 31) et il fallait bien loger tout le monde ... Cette situation, bien que non idéale, reconnaît madame la directrice, est provisoire pour cette

année scolaire puisque 2 locaux-classes, dont celui-ci, seront très certainement réaffectés à compter de septembre prochain.

- « Projets des CM2 (particulièrement pénalisés pendant le covid) + confirmation du bal des CM2 organisé par l'UPEP et l'IFAC »

Les projets des deux classes de CM2 ont été annoncés plus haut.

Le bal des CM2 pourra avoir lieu en fin d'année scolaire sur le temps scolaire. L'UPEP et l'IFAC se chargent de son organisation ; la date restant à déterminer.

- « Un projet de sensibilisation au harcèlement avec des intervenants pourrait-il être envisagé ? »

Des actions pourront être envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du protocole dont il a été question plus haut, qui sera élaboré en concertation.

- « Un projet de sensibilisation aux dangers d'internet, réseaux sociaux et écrans est-il prévu cette année (intervention similaire à celle de l'année dernière, très appréciée de tous) ? »

Mme la directrice a renvoyé la candidature des deux classes de CM2 depuis la fin août 2022 à la brigade de gendarmerie qui organise le « permis internet » : nous attendons d'être recontactés pour les deux dates prévues dans le cadre de leur intervention (une première séance pendant laquelle les gendarmes échangent avec les élèves et une deuxième durant laquelle ils leur font passer le « permis internet », après 2 ou 3 séances menées en classe par l'enseignant de CM2 entre temps, à l'aide d'une mallette confiée par les gendarmes.

- « Définir une date en commun pour la kermesse 2023 (n'importe quel vendredi entre le 2 juin et le 23 juin) »

Mme Ventre a sondé l'équipe enseignante sur leurs disponibilités : le 2 juin, 10 collègues seraient disponibles ; le 9 juin, 12 ; le 16 juin, 7 ; le 23 juin, 6 et le 30 juin, 10. M. Mante met en garde les membres du Conseil sur le fait que le 30 juin, les services techniques sont généralement très sollicités par la mise en place des Nocturnes Sainte Victoire et que de ce fait, ils ne pourraient pas aider facilement pour la mise en place du matériel.

Les parents de l'UPEP, organisateurs de cet événement, vont se concerter sur leurs propres disponibilités à ces différentes dates et communiquer par la suite la date arrêtée.

- « Des difficultés à joindre les écoles par téléphone ; sonnerie mais pas de réponse. S'assurer que tous les enseignants aient au moins une adresse mail pour être contactés / informés »

Mme la directrice répond qu'en effet, si personne ne se trouve dans le bureau quand le téléphone sonne, personne ne répond car il n'y a pas de secrétaire dans les écoles.

C'est pour cela qu'elle est passée dans quasiment toutes les réunions de début d'année scolaire dans les classes pour préciser qu'elle était beaucoup plus facilement joignable par mail (de préférence sur l'adresse de l'école Jean Jaurès).

Chaque enseignant ( e) a un ou plusieurs moyens de communiquer avec ses parents d'élèves (création d'une adresse mail dédiée et /ou utilisation d'Edcartable, par exemple). La directrice a quant à elle créé un fichier avec les adresses mail fournies par les familles en début d'année sur les fiches de renseignements et peut joindre toutes les familles sans souci. Attention : il faut penser à prévenir l'école sans délai (comme spécifié dans la note de rentrée collée dans les cahiers de liaison) en cas de changement d'adresse mail ou de numéro de téléphone !

- « Parking école élémentaire le matin : Pourquoi la Police Municipale n'assure plus la circulation et la sécurité des enfants ? Beaucoup d'incivilités et de voitures bloquées sur le parking. En 10 minutes, il faut déposer plus de 200 élèves avec autant de voitures... Il est nécessaire de faire en sorte de ne pas mettre des enfants en danger, avec la cohue, un accident pourrait arriver. Ce point a été abordé par Leslie Ronsivalle avec la Police Municipale : ils font du mieux pour répondre à tous les besoins mais ne sont que deux et ne peuvent pas être

*partout. L'UPEP souhaiterait être informé par la mairie de leur éventuelle intention d'améliorer leur service de sécurité pour un village accueillant toujours plus de personnes. »*

M. Aubert répond que beaucoup trop de voitures sont garées sur le trottoir le matin et qu'il convient d'utiliser le parking de délestage. En effet, la municipalité a privilégié le service de sécurité sur l'école maternelle depuis cette rentrée car il y avait encore des travaux à terminer. D'autre part, M. Aubert dit qu'il y a une réelle difficulté à recruter des agents de Police Municipale depuis quelque temps mais d'ici décembre ou janvier, deux nouveaux agents vont arriver.

*- « Déroulement de la sortie au portail à 16h30. Il n'y a pas de contrôle pour voir s'il y a bien une personne qui vient les chercher. Le portail ouvre et les enfants sortent. L'UPEP connaît les limites des obligations des enseignants concernant la sortie scolaire, cependant serait-il possible d'être un peu plus vigilants notamment pour les CP en leur demandant de sortir seulement s'ils voient leurs parents ? »*

Mme la directrice répond qu'elle ne peut laisser dire qu'il n'y a pas de vigilance lors de la sortie de toutes les classes à 16h30. Les enseignantes des classes de CP sont particulièrement vigilantes et demandent aux enfants de rester derrière le portail s'ils n'ont pas vu la personne qui doit venir les chercher. De plus, il y a toujours au moins 2 ou 3 enseignants qui restent après 16h30 devant le portail pour éventuellement orienter vers le service de l'IFAC les élèves que personne ne serait venu chercher.

Il est convenu de rappeler dans les cahiers de liaison de tous les élèves que les familles doivent rester le soir derrière la ligne blanche qui a été peinte à un mètre du portail afin d'éviter la cohue.

Les parents d'élèves font la remarque selon laquelle des adultes fument parfois devant le portail aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Il est demandé si un panneau pouvait être apposé pour rappeler cette interdiction, pour le respect des enfants : à voir avec la municipalité.

- *« Malgré la mise en place du guichet unique pour les inscriptions cantine / IFAC, de nombreux documents sont à remplir manuellement par les parents avant chaque début d'année scolaire avec des informations redondantes, y compris pour les élèves déjà scolarisés dans les écoles de Peynier. A la rentrée, les fiches de renseignements sont également demandées par les écoles. Pour simplifier et éviter le papier, à quand un formulaire unique en ligne à renseigner pour cantine/IFAC/école ? »*

Même s'il y a des informations redondantes à noter sur les fiches, il est nécessaire de mettre à jour ces renseignements chaque année (et de demander leur modification si besoin en cours d'année scolaire). Des soucis de confidentialité peuvent se poser selon les renseignements demandés par la mairie ou par l'école. Les fiches de renseignements de l'école ne sont à compléter entièrement qu'une année sur deux (modifications à porter en rouge une année sur deux) afin, justement, d'éviter du gaspillage de papier.

De plus, la directrice ne peut avoir accès à la base de données de la mairie et de même, les services de la mairie ne peuvent pas avoir accès à la base élèves de l'école.

Les parents élus demandent tout de même une dématérialisation des fiches de renseignements à compléter à chaque rentrée. Madame la directrice craint que certaines familles ne fassent pas la démarche d'actualiser les informations par voie électronique à chaque rentrée scolaire, ni même dans le courant de l'année s'il y a des changements (numéros de téléphone ou adresses mail par exemple).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Les secrétaires de séance,

La directrice,

Mmes PONS et DABLAINVILLE

S. VENTRE